

OFFRE DE MATIÈRES PREMIÈRES OPIACÉES ET DEMANDE D'OPIACÉS À DES FINS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

Introduction

1. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 et dans les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) examine régulièrement les questions touchant à l'offre et à la demande d'opiacés utilisés à des fins licites et s'attache à assurer un équilibre durable entre les deux. Dans la présente section, il analyse la situation actuelle sur la base des données communiquées par les gouvernements¹.

2. L'analyse présentée ci-après est fondée sur un examen des données concernant les matières premières opiacées ainsi que les opiacés fabriqués à partir de ces matières premières. Une distinction y est établie entre, d'une part, les matières premières riches en morphine et les opiacés qui en sont dérivés et, d'autre part, les matières premières riches en thébaïne et les opiacés qui en sont dérivés, conformément à la méthodologie adoptée par l'OICS. La culture du pavot à opium riche en codéine est actuellement indiquée séparément pour deux pays dans le tableau 1, mais elle est intégrée aux chiffres se rapportant au pavot à opium riche en morphine dans le tableau 2, pour le calcul de l'offre et de la demande totales, dans l'attente de la mise au point d'un système permettant de calculer les quantités correspondantes en équivalent codéine. L'offre mondiale de matières premières opiacées est calculée à partir des chiffres des stocks et de la production. La demande mondiale est évaluée à partir des données relatives à l'utilisation mondiale de matières premières opiacées pour la fabrication de tous les opiacés. Les données concernant la consommation dans tous les pays et toutes les régions (y compris l'utilisation mondiale de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée) et les stocks d'opiacés sont aussi prises en considération. L'utilisation d'opioïdes placés sous contrôle pour fabriquer des substances non placées sous contrôle n'est en revanche pas prise en compte.

3. La présente analyse vient compléter les observations sur les statistiques communiquées pour les différentes matières premières opiacées tirées du pavot à opium (opium, paille de pavot et concentré de paille de pavot) et les opiacés qui en sont dérivés. Les lecteurs sont invités à consulter ces observations pour obtenir des informations plus approfondies sur l'évolution à long terme de la situation concernant les différentes substances (voir la partie 2 ci-dessus). Dans la présente analyse, on s'intéresse surtout aux quatre dernières années pour lesquelles des données statistiques sont disponibles (2017-2020). Pour 2021 et 2022, les chiffres de la production se fondent sur les statistiques préliminaires et les évaluations communiquées par les principaux pays producteurs², alors que les chiffres de la demande de matières premières opiacées et d'opiacés qui en sont dérivés se fondent sur les projections établies par l'OICS à partir des tendances observées par le passé et tiennent compte des évaluations communiquées par les gouvernements à ce sujet.

4. Enfin, les tendances de la consommation mondiale de l'ensemble des opiacés et des opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans allant de 2001 à 2020 sont examinées. Cette analyse offre un éclairage sur l'évolution, au fil des ans, de la part relative des opiacés (tirés du pavot à opium) dans la consommation mondiale d'opioïdes.

5. L'OICS souligne que bien que les données provenant des pays producteurs et fabricants témoignent d'un équilibre entre l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés, des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opiacés ou ont un accès limité à ces substances. En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, l'OICS souligne qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante pour tous les pays et toutes les régions et demande aux pays qui ont davantage de ressources d'aider les autres pays qui s'efforcent de garantir l'accessibilité et la disponibilité des substances utilisées dans le traitement de la douleur.

¹Il n'est pas tenu compte, dans cette analyse, des données concernant la Chine et la République populaire démocratique de Corée, dont la production de matières premières opiacées est exclusivement destinée à la consommation intérieure. Il n'est pas non plus tenu compte des données relatives à l'utilisation de l'opium saisie autorisée à des fins licites en République islamique d'Iran, ni des données relatives à la demande d'opiacés dérivés de cet opium.

²Ces chiffres ont été ajustés, au besoin, en fonction de la teneur en alcaloïdes pouvant être extraits des matières premières en question au moyen d'un traitement industriel.

Offre de matières premières opiacées

Culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes

6. Le tableau 1 donne des informations sur la superficie des cultures de pavot à opium (*Papaver somniferum*) utilisé pour l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs, en distinguant, le cas échéant, les variétés riches en morphine, riches en thébaïne, riches en codéine et riches en oripavine. Lorsqu'elle existe, une évaluation de la superficie des cultures de ces quatre types de matières premières est indiquée pour chaque année. Des données sur la superficieensemencée et la superficie effectivement récoltée sont fournies pour toutes les années où elles sont disponibles.

7. En 2020, la superficie totale des cultures de pavot à opium riche en morphine a reculé de 30 % environ, mais la superficie consacrée à la culture du pavot à opium riche en thébaïne a presque doublé. La culture du pavot à opium riche en codéine a plus que doublé en 2020 par rapport à 2019, et la culture de la variété de pavot à opium riche en oripavine a presque décuplé.

8. Ces évolutions attestent d'une nouvelle tendance observée ces dernières années, qui veut que les principaux pays producteurs réduisent la culture du pavot à opium riche en morphine et augmentent celle du pavot à opium riche en codéine et du pavot à opium riche en oripavine. Ces évolutions sont conformes à une tendance observée par le passé en vertu de laquelle si, au cours d'une année donnée, la culture du pavot à opium riche en morphine augmente et celle du pavot à opium riche en thébaïne diminue, comme ce fut le cas en 2019, il est probable que la tendance s'inverse l'année suivante, à savoir que la production de la variété riche en morphine diminuera et celle de la variété riche en thébaïne augmentera, comme ce fut le cas en 2020. Elles montrent également que la pandémie de COVID-19 n'a pas beaucoup perturbé les tendances mondiales en matière de culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs.

Morphine

9. En 2020, la superficieensemencée en pavot à opium riche en morphine a reculé de 29 % par rapport à 2019, passant de 98 794 ha en 2019 à 70 355 ha en 2020. Dans les principaux pays producteurs, elle représentait 62 % de la superficie totale estimée, qui était de 113 404 ha. En 2020, la superficie totale récoltée par la plupart des pays

producteurs a diminué et a même été divisée par deux en Hongrie et en Espagne. En France, la superficie effectivement cultivée n'a que légèrement reculé, tandis que l'Australie et la Slovaquie sont les deux seuls pays à avoir vu leur superficie consacrée à la culture du pavot à opium riche en morphine augmenter par rapport à 2019. En 2020, la superficie totale effectivement récoltée par tous les pays était de 59 957 ha, soit une baisse de 30 % par rapport aux 86 982 ha récoltés en 2019. Les augmentations et diminutions annuelles dans chacun des grands pays producteurs sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

10. En 2021, d'après les projections établies à partir des données, la superficie totale à ensemercer en pavot à opium riche en morphine dans les principaux pays producteurs devrait diminuer d'environ 5 % par rapport à 2020, pour s'établir à 67 110 ha en 2021 contre 70 355 ha en 2020. En 2022, la superficie estimée des cultures de pavot à opium riche en morphine devrait croître d'environ 12 % par rapport à la superficie estimée pour 2021.

Thébaïne

11. En 2020, la superficieensemencée en pavot à opium riche en thébaïne dans les principaux pays producteurs a doublé par rapport à 2019, passant de 3 562 ha à 7 148 ha ; cette évolution était prévue, comme indiqué dans l'édition 2020 de la présente publication. La superficie totaleensemencée en pavot à opium riche en thébaïne représentait 85 % de la superficie totale estimée, qui était de 8 415 ha. La superficie totale effectivement récoltée dans les principaux pays producteurs a presque doublé, passant de 3 455 ha en 2019 à 6 604 ha en 2020. La superficie effectivement récoltée a presque doublé en France, de 55 ha en 2019 à 92 ha en 2020, tandis qu'en Espagne elle est passée de zéro hectare en 2019 à 2 695 ha en 2020. Selon les déclarations de la Hongrie, cette variété de pavot à opium a été cultivée sur 2 ha en 2020 après avoir été abandonnée pendant quelques années, tandis que l'Australie a connu une légère augmentation, de 3 400 ha en 2019 à 3 817 ha en 2020.

12. D'après les projections établies à partir des données, la superficie totale à ensemercer en pavot à opium riche en thébaïne dans les principaux pays producteurs devrait décroître de quelque 24 % en 2021, pour s'établir à 5 403 ha en 2021 contre 7 148 ha en 2020. La plus forte baisse est attendue en Espagne, où la superficieensemencée pourrait tomber à 20 ha en 2021, contre 2 695 ha en 2020, tandis que la plus forte augmentation est attendue en France, où la superficieensemencée devrait passer à 1 079 ha en 2021, contre seulement 94 ha en 2020. L'Australie prévoit une légère diminution ; quant à la Hongrie, elle ne prévoit aucune culture de cette variété en 2021. En 2022, d'après les projections établies à partir des données, la culture du

Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riche en morphine, riche en thébaïne, riche en codéine et riche en oripavine, 2017-2022

(Superficie estimée, confirmée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, superficie ensemencée et superficie récoltée, en hectares)

	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022 ^b
Australie						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	8 160	3 469	3 904	5 766	3 900	4 100
Superficie ensemencée	4 027	3 534	3 280	2 665	2 695	s.o.
Superficie effectivement récoltée	3 445	3 205	1 750	2 263	2 263	s.o.
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	4 650	7 577	4 760	5 606	5 993	3 137
Superficie ensemencée	4 629	6 673	3 502	4 357	4 304	s.o.
Superficie effectivement récoltée	4 215	6 567	3 400	3 817	3 681	s.o.
Pavot à opium riche en codéine						
Superficie estimée	1 210	2 849	7 630	6 040	3 649	3 113
Superficie ensemencée	1 022	2 936	4 305	3 592	1 792	s.o.
Superficie effectivement récoltée	960	2 683	2 300	4 236	1 495	s.o.
Pavot à opium riche en oripavine						
Superficie estimée	—	—	—	4 923	1 450	..
Superficie ensemencée	—	—	1 440	3 784	727	s.o.
Superficie effectivement récoltée	—	—	—	3 721	641	s.o.
Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine						
Total, superficie estimée	14 020	13 895	16 294	22 335	14 992	10 350
Total, superficie ensemencée	9 678	13 143	12 527	14 398	9 518	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	8 620	12 455	7 450	14 037	8 080	s.o.
Espagne						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	9 108	5 182	7 828	9 441	525	520
Superficie ensemencée	1 231	1 238	8 528	4 179	511	s.o.
Superficie effectivement récoltée	1 231	1 238	8 528	4 179	511	s.o.
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	4 796	2 980	1 577	2 809	0	20
Superficie ensemencée	1 577	2 457	—	2 695	20	s.o.
Superficie effectivement récoltée	1 577	2 457	—	2 695	20	s.o.
Pavot à opium riche en codéine						
Superficie estimée	2 001	863	6 705	6 600
Superficie ensemencée	2 001	1 990	863	2 532	6 561	s.o.
Superficie effectivement récoltée	2 001	1 990	863	2 532	6 561	s.o.
Pavot à opium riche en oripavine						
Superficie estimée	—	..	846	1 480	3 900	3 600
Superficie ensemencée	846	..	62	1 515	3 504	s.o.
Superficie effectivement récoltée	846	..	61	1 515	3 504	s.o.
Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine						
Total, superficie estimée	13 904	8 162	12 252	14 593	11 130	10 740
Total, superficie ensemencée	5 655	5 685	9 453	10 921	10 596	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	5 655	5 685	9 452	10 921	10 596	s.o.

Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riche en morphine, riche en thébaïne, riche en codéine et riche en oripavine, 2017-2022 (suite)

	2017	2018	2019	2020	2021 ^a	2022 ^b
France						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	5 490	5 550	7 600	8 750	5 400	4 000
Superficie ensemencée	5 014	6 030	7 935	8 565	5 253	s.o.
Superficie effectivement récoltée	4 893	5 628	7 486	7 345	4 920	s.o.
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	2 230	2 950	—	—	800	2 000
Superficie ensemencée	3 378	752	60	94	1 079	s.o.
Superficie effectivement récoltée	3 161	731	55	92	1 075	s.o.
Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne						
Total, superficie estimée	7 720	8 500	7 600	8 750	6 200	6 000
Total, superficie ensemencée	8 392	6 783	7 995	8 659	6 332	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	8 054	6 359	7 541	7 437	5 995	s.o.
Hongrie						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	13 800	6 800	20 100	11 005	8 000	5 014
Superficie ensemencée	2 451	2 482	3 780	2 221	682	s.o.
Superficie effectivement récoltée	2 003	514	3 100	1 395	367	s.o.
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	400	220	—	—	—	s.o.
Superficie ensemencée	20	—	—	2	—	s.o.
Superficie effectivement récoltée	20	—	—	—	—	s.o.
Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne						
Total, superficie estimée	14 200	7 020	20 100	11 005	8 000	5 014
Total, superficie ensemencée	2 471	2 482	3 780	2 223	682	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	2 023	514	3 100	1 395	367	s.o.
Inde						
Pavot à opium riche en morphine						
Total, superficie estimée	10 900	5 134	6 500	4 959	5 498	6 000
Total, superficie ensemencée	9 704	5 740	6 948	4 799	5 406	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	8 721	4 710	6 107	4 941	4 940	s.o.
Slovaquie						
Pavot à opium riche en morphine						
Total, superficie estimée	2 500	1 500	2 000	3 483	3 500	4 500
Total, superficie ensemencée	2 080	1 850	3 900	3 297	3 000	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	1 790	1 604	3 500	4 822	2 500	s.o.
Turquie						
Pavot à opium riche en morphine						
Total, superficie estimée	73 200	70 000	70 000	70 000	51 673	70 000
Total, superficie ensemencée	53 616	52 329	64 423	44 629	49 563	s.o.
Total, superficie effectivement récoltée	23 731	45 123	56 511	35 012	42 261	s.o.

Notes: Un champ en rouge signifie que la superficie totale correspondante a été dépassée. Les chiffres en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. Un tiret (—) signifie que la quantité est nulle. Les deux points (..) indiquent que des données statistiques ont été fournies mais que des valeurs n'ont pas été présentées à ce sujet. La mention «s.o.» indique que les données ne sont pas encore disponibles.

^a Les chiffres correspondant aux superficies ensemencées et aux superficies effectivement récoltées pour 2021 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

^b Les chiffres pour 2022 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

pavot à opium riche en thébaïne devrait être légèrement inférieure à celle de 2021, avec de fortes augmentations attendues en France et de fortes diminutions attendues en Australie.

Codéine

13. En 2020, la superficie totale ensemencée en pavot à opium riche en codéine a augmenté de près de 19 %, passant de 5 168 ha en 2019 à 6 124 ha en 2020, et la superficie totale effectivement récoltée a plus que doublé, passant de 3 163 ha à 6 768 ha. Cette même année, seules l'Australie et l'Espagne ont produit cette variété de pavot à opium. La France, qui en avait été l'un des principaux producteurs, n'en cultive plus depuis 2017, année où l'Espagne a commencé à en cultiver. La récolte de pavot à opium riche en codéine a presque doublé en Australie, passant de 2 300 ha en 2019 à 4 236 ha en 2020, et a presque triplé en Espagne, pour atteindre 2 532 ha en 2020 contre 863 ha en 2019. Pour ce qui est de cette variété, la superficie récoltée en Australie devrait diminuer de deux tiers, pour s'établir à 1 495 ha en 2021, tandis qu'en Espagne elle devrait une nouvelle fois presque tripler, pour atteindre 6 561 ha en 2021. En 2022, d'après les projections établies à partir des données, l'Australie devrait doubler la culture de cette variété, tandis que l'Espagne devrait rester à peu près au même niveau de culture qu'en 2021, de sorte que les projections mondiales devraient être un peu plus élevées pour 2022 qu'elles ne l'étaient pour 2021.

Oripavine

14. En 2020, seules l'Australie et l'Espagne ont cultivé une variété de pavot à opium riche en oripavine. L'Australie a indiqué avoir consacré une superficie importante à la culture de cette variété en 2020 et avoir récolté 3 721 ha. À titre de comparaison, en 2019, elle avait signalé une superficie ensemencée avec de l'oripavine mais aucune superficie effectivement récoltée. L'Australie estime qu'une superficie de 641 ha sera récoltée en 2021, mais elle n'a pas signalé de superficie estimée de culture pour cette variété en 2022. Toutefois, il est probable qu'elle cultivera du pavot à opium riche en oripavine en 2022, les données préliminaires qu'elle a communiquées indiquant qu'elle prévoit l'extraction d'oripavine en 2022. L'OICS suivra l'évolution de la situation à cet égard. En 2020, l'Espagne a indiqué que la superficie totale des cultures de pavot à opium riche en oripavine récoltées cette même année s'était établie à 1 515 ha, soit une augmentation importante par rapport aux 61 ha effectivement récoltés en 2019. Elle devrait augmenter considérablement la culture de cette variété de pavot à opium, avec une superficie récoltée estimée à 3 504 ha en 2021 et une superficie des cultures estimée à 3 600 ha en 2022.

Noscapine

15. La noscapine elle-même n'est pas placée sous contrôle international, bien que le pavot à opium riche en noscapine puisse donner lieu à l'extraction d'une importante quantité de morphine. **Aux fins du contrôle de la production de morphine, l'OICS demande aux pays qui cultivent du pavot à opium riche en noscapine de fournir, de manière cohérente et régulière, des informations sur la culture de pavot à opium riche en noscapine, sur l'usage auquel cette plante est destinée et sur toute extraction et utilisation de la morphine qui contient cette variété.**

16. En 2020, la France a indiqué avoir cultivé du pavot à opium riche en noscapine³ pour produire des opiacés. La Hongrie a cessé de produire cette variété en 2018. La France a semé 2 290 ha et récolté 1 790 ha de cette variété en 2020, soit un peu moins qu'en 2019. Elle a produit 826 tonnes (poids brut) de paille de pavot riche en noscapine, mais elle n'a pas signalé avoir utilisé les récoltes de cette variété de pavot pour extraire de la morphine. D'après les données préliminaires pour 2021, elle devrait en récolter 3 092 ha et produire 1 250 tonnes de paille de pavot riche en noscapine, dont elle devrait extraire environ 5 tonnes de morphine. L'OICS suivra l'évolution de la situation à cet égard. Pour 2022, il est estimé que la France consacrera 3 000 ha et l'Espagne 400 ha à la culture de pavot à opium riche en noscapine.

Production de matières premières opiacées

17. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur la production et la demande à l'échelle mondiale de matières premières opiacées riches en morphine et riches en thébaïne, respectivement, pour la période 2017-2022. Comme les années précédentes, la production effective de matières premières opiacées, en 2021 et 2022, pourrait sensiblement différer des évaluations, en raison de divers facteurs, notamment des conditions météorologiques. Alors que l'édition 2020 de la présente publication prévoyait une augmentation de la production de toutes les matières premières opiacées en 2020, sur la base des données disponibles, la production de matières premières riches en morphine a baissé et l'augmentation de la production de matières premières riches en thébaïne a été moins importante que prévue.

³Dans le tableau II de la quatrième partie de la présente publication, la superficie récoltée et la superficie estimée des cultures de pavot à opium riche en noscapine sont prises en compte dans les données relatives au pavot à opium riche en morphine.

Tableau 2. Matières premières opiacées riches en morphine: production, demande, différence entre les deux^a et stocks, en tonnes équivalent morphine, 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021 ^b	2022 ^c
Australie						
Production	67	88	85	75	111	116
Espagne						
Production	23	37	141	113	176	157
France						
Production	63	42	44	75	46	36
Hongrie						
Production	3	2	11	6	0	26
Inde						
Production	48	25	34	27	27	23
Turquie						
Production	55	102	91	69	83	83
Autres pays						
Production	23	8	15	15	8	30
(1) Production totale	282	304	421	380	451	471
Demande						
Opium	12	20	24	19	20	21
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	327	317	331	308	360	361
(2) Demande totale de matières premières opiacées	339	337	355	327	380	382
(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques^d	325	306	346	307	404	406
Différence, (1) moins (2)	-57	-33	66	60	71	89
Différence, (1) moins (3)	-43	-2	75	80	47	65
Stocks						
Opium	79	71	86	96	s.o.	s.o.
Paille de pavot	314	250	302	367	s.o.	s.o.
Concentré de paille de pavot	257	243	257	304	s.o.	s.o.
Total des stocks de matières premières opiacées	650	564	645	767	675	695
Total des stocks de tous les opiacés	517	484	531	523	s.o.	s.o.

Note: Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. La mention « s.o. » indique que les données ne sont pas disponibles.

^a Pour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en morphine, voir la troisième partie de la présente publication.

^b Les chiffres pour 2021 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

^c Les chiffres pour 2022 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^d À l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

Morphine

18. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine dans les principaux pays producteurs a baissé pour s'établir à 380 tonnes⁴ équivalent morphine en 2020, contre 421 tonnes en 2019 (voir

tableau 2). L'Espagne est restée le premier producteur en 2020 (113 tonnes) ; viennent ensuite l'Australie et la France (75 tonnes chacune), la Turquie (69 tonnes), l'Inde (27 tonnes), la Slovaquie (15 tonnes) (la Slovaquie est incluse dans la catégorie « autres pays » du tableau 2) et la Hongrie (6 tonnes). Entre 2019 et 2020, la production de matières premières opiacées riches en morphine a baissé dans tous les pays, à l'exception de la France et de la Slovaquie.

⁴ Cette analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en morphine, mais tient aussi compte de la morphine contenue dans le pavot à opium riche en thébaïne ainsi que dans le pavot à opium riche en codéine, lorsqu'il y a lieu.

19. Après avoir baissé en 2020, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait connaître une hausse en 2021, pour atteindre environ 451 tonnes en équivalent morphine, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 (421 tonnes). La production de paille de pavot riche en morphine devrait s'élever à 424 tonnes en 2021 (soit 94 % de la production mondiale), et la production d'opium à 27 tonnes (soit 6 %). En 2021, les principaux producteurs devraient être l'Espagne (39 % de la production mondiale), devant l'Australie (25 %), la Turquie (18 %) et la France (10 %). Ensemble, ces quatre pays devraient fournir en 2021 environ 92 % de la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine.

20. Selon les informations communiquées par les gouvernements des principaux pays producteurs dans le formulaire B pour 2022, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait augmenter en 2022, pour s'établir à 471 tonnes équivalent morphine.

Thébaïne

21. En 2020, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne était de 182 tonnes⁵ équivalent thébaïne (voir tableau 3 ci-dessous), soit une augmentation sensible par rapport aux 119 tonnes de 2019. L'Australie, seul pays producteur de thébaïne extraite de la paille de pavot en 2019, était le premier producteur mondial en 2020 (63 %), devant l'Espagne (32 %), la France (3 %) et l'Inde, qui extrait de la thébaïne de l'opium (environ 2 %). En 2020, la production s'est maintenue à peu près au même niveau qu'en 2019 en Australie comme en Inde.

22. En 2021, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait baisser pour s'établir à 166 tonnes. L'Australie devrait rester le premier producteur, l'Espagne le deuxième et la France le troisième. Alors que la production de l'Australie et de l'Espagne devrait diminuer d'environ 15 %, pour tomber respectivement à 97 et 51 tonnes en 2021, la France devrait presque tripler sa production de thébaïne (pour atteindre 14 tonnes) et l'Inde devrait rester au même niveau (3 tonnes). En 2022, l'Australie devrait augmenter sa production de thébaïne, qui devrait atteindre 147 tonnes, la production de l'Espagne continuera à baisser et devrait chuter de près de la moitié par rapport à 2020 (30 tonnes), tandis que la France et l'Inde resteront à peu près au même niveau qu'en 2021 (16 tonnes et 14 tonnes,

⁵Cette analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en thébaïne, mais tient aussi compte de la thébaïne contenue dans le pavot à opium riche en morphine, lorsqu'il y a lieu.

respectivement). La production totale de ce type de matières premières opiacées devrait augmenter en 2022, pour atteindre 196 tonnes.

Stocks mondiaux de matières premières opiacées et d'opiacés dérivés de ces matières premières

Morphine

23. Comme le montre le tableau 2, les stocks de matières premières opiacées riches en morphine (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) s'élevaient à la fin de 2020 à environ 767 tonnes équivalent morphine, soit une augmentation de 19 % par rapport aux 645 tonnes détenues en 2019. Ils étaient considérés comme suffisants pour couvrir la demande mondiale attendue des fabricants pendant 24 mois, à son niveau de 2021 (380 tonnes). En 2020, la Turquie était le pays qui détenait les plus gros stocks de matières premières opiacées riches en morphine (252 tonnes) ; venaient ensuite la France (135 tonnes), l'Espagne (114 tonnes), l'Inde (92 tonnes, sous forme d'opium uniquement), l'Australie (90 tonnes), les États-Unis (28 tonnes), le Japon et le Royaume-Uni (20 tonnes chacun), la Slovaquie (9 tonnes) et la Hongrie (8 tonnes). Ensemble, ces 10 pays détenaient 98 % environ des stocks mondiaux de matières premières opiacées riches en morphine. Le reste était détenu par d'autres pays producteurs et des pays importateurs de matières premières opiacées.

24. À la fin de 2020, les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de matières premières riches en morphine, principalement sous forme de codéine et de morphine, s'élevaient à 523 tonnes équivalent morphine, ce qui devait permettre de répondre à la demande mondiale pendant 16 mois environ, à son niveau de 2021 (404 tonnes).

Thébaïne

25. Les stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) sont passés à 320 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2020, alors qu'ils étaient de 188 tonnes à la fin de 2019. Ils sont considérés comme suffisants pour couvrir la demande mondiale attendue des fabricants pendant 18 mois, à son niveau de 2021 (voir tableau 3). L'Australie détenait les plus gros stocks (144 tonnes) ; venaient ensuite l'Espagne (101 tonnes), les États-Unis (38 tonnes), la France (28 tonnes) et l'Inde (9 tonnes). À eux cinq, ces pays détenaient plus de 99 % des stocks mondiaux en 2020, le reste appartenant à des pays producteurs de plus petites quantités et à des pays importateurs.

Tableau 3. Matières premières opiacées riches en thébaïne: production, demande, différence entre les deux^a et stocks, en tonnes équivalent thébaïne, 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021 ^b	2022 ^c
Australie						
Production	187	207	116	115	97	147
Espagne						
Production	18	9	0	59	51	30
France						
Production	18	8	0	5	14	16
Hongrie						
Production	0	0	0	0	0	0
Inde						
Thébaïne extraite de l'opium	5	5	3	3	3	2
Autres pays						
Thébaïne extraite de la paille de pavot (M)	1	1	0	0	1	1
(1) Production totale	229	230	119	182	166	196
Demande						
Opium	1	2	2	2	4	2
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	189	144	162	116	206	180
(2) Demande totale de matières premières opiacées	190	146	164	118	210	182
(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques^d	104	97	97	111	130	133
Différence, (1) moins (2)	39	84	-45	64	-44	14
Différence, (1) moins (3)	125	133	22	71	36	63
Stocks						
Opium	8	7	9	10	s.o.	s.o.
Paille de pavot	111	145	74	234	s.o.	s.o.
Concentré de paille de pavot	125	83	105	76	s.o.	s.o.
Total des stocks de matières premières opiacées	244	235	188	320	264	273
Total des stocks de tous les opiacés	269	248	241	194	s.o.	s.o.

Notes: Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. La mention « s.o. » indique que les données ne sont pas disponibles.

^a Pour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en thébaïne, voir le paragraphe 35 de la troisième partie de la présente publication.

^b Les chiffres pour 2021 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

^c Les chiffres pour 2022 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^d À l'exclusion de la demande de substances qui ne sont pas visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

26. Les stocks mondiaux de matières premières opiacées dérivées de la thébaïne (oxycodone, thébaïne et, en petite quantité, oxymorphone) sont tombés à 194 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2020, contre 241 tonnes en 2019. Ces stocks étaient suffisants pour satisfaire les besoins médicaux et scientifiques mondiaux pendant environ 18 mois.

27. D'après les données communiquées par les gouvernements, les stocks totaux d'opiacés et de matières premières opiacées, tant pour la morphine que pour la thébaïne, sont amplement suffisants pour satisfaire pendant

plus d'un an la demande d'opiacés dérivés de la morphine à des fins médicales et scientifiques. Néanmoins, l'OICS souligne que des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opiacés ou ont un accès limité à ces substances. En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée, l'OICS souligne qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante au niveau mondial et demande aux pays qui ont davantage

de matières premières opiacées et d'opiacés et qui y ont plus facilement accès d'aider les pays moins avantagés en la matière qui s'efforcent d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de ces substances et matières premières.

Demande d'opiacés

28. Comme il est indiqué ci-dessous, l'OICS mesure la demande d'opiacés de deux façons, en se fondant : *a)* sur l'utilisation des matières premières opiacées, pour tenir compte de la demande des fabricants ; et *b)* sur la consommation mondiale à des fins médicales et scientifiques de l'ensemble des opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée⁶.

Demande de matières premières opiacées émanant des fabricants, mesurée à partir de l'utilisation des matières premières

29. La demande mondiale de matières premières opiacées riches en morphine (opium, en particulier) diminue depuis 2014, à l'exception de 2019, et s'établissait à 327 tonnes équivalent morphine à la fin de 2020, soit en légère baisse par rapport aux 355 tonnes de 2019. Elle devrait cependant repartir à la hausse, pour atteindre 380 tonnes équivalent morphine en 2021 et 382 tonnes équivalent morphine en 2022.

30. La demande mondiale des fabricants de matières premières opiacées riches en thébaïne a également affiché une tendance à la baisse à compter de 2016, à l'exception de 2019, et s'établissait à 118 tonnes en équivalent thébaïne à la fin de 2020, soit une baisse par rapport aux 164 tonnes de 2019. Elle devrait augmenter sensiblement en 2021 pour atteindre 210 tonnes, avant de baisser légèrement à 182 tonnes en équivalent thébaïne en 2022.

⁶Avant 2003, l'OICS mesurait la demande mondiale en se fondant uniquement sur la consommation mondiale, exprimée en équivalent morphine, des principaux opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée. Le recours à cette méthode approximative ne permettait toutefois pas de prendre en considération les éléments suivants : *a)* demande de stupéfiants dont l'usage est moins courant ; *b)* demande de substances qui, tout en n'étant pas placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée, sont fabriquées à partir de matières premières opiacées et sur la consommation desquelles l'OICS ne dispose pas de données ; et *c)* fluctuations de l'utilisation des matières premières dues à une évolution du marché anticipée par les fabricants en ce qui concerne, notamment, les ventes d'opiacés et les variations attendues du prix des matières premières ou des opiacés.

Demande d'opiacés, exprimée en quantités consommées

31. La figure I ci-dessous présente la demande fondée sur la consommation, ventilée par principaux stupéfiants et exprimée en équivalent morphine, des opiacés dérivés de la morphine. La codéine et l'hydrocodone sont les opiacés de ce type les plus consommés. La demande mondiale de ces opiacés a diminué, passant de 346 tonnes en 2019 à 307 tonnes en équivalent morphine en 2020.

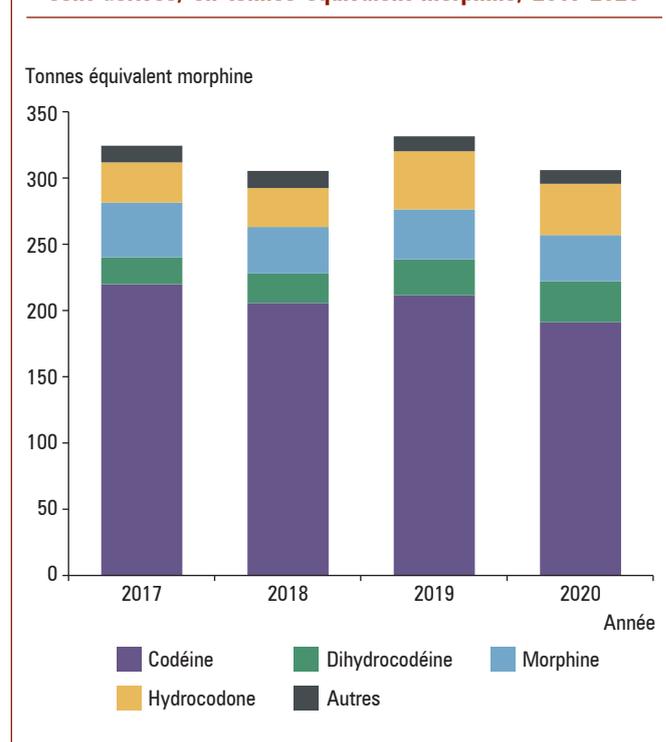
32. La demande d'opiacés dérivés de la thébaïne, concentrée principalement aux États-Unis, avait fortement augmenté à partir de la fin des années 90. Toutefois, en 2013, elle avait commencé à diminuer en raison du recul de la demande dans ce pays et a augmenté en 2020, pour atteindre 111 tonnes en équivalent thébaïne. De nouvelles augmentations sont prévues en 2021 et 2022 (130 tonnes et 133 tonnes, respectivement).

Différence entre l'offre et la demande de matières premières opiacées

Morphine

33. De 2009 à 2016, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine a dépassé la demande mondiale. Les stocks se sont donc accrus, malgré

Figure I. Consommation de morphine et d'opiacés qui en sont dérivés, en tonnes équivalent morphine, 2017-2020



quelques fluctuations. En 2017 et en 2018, la production mondiale était inférieure à la demande mondiale, entraînant une diminution des stocks. Cependant, en 2019, la production (421 tonnes) était supérieure à la demande (355 tonnes), et les stocks ont donc augmenté à compter de 2018. En 2020, la production et la demande mondiales ont diminué, mais les stocks ont fortement augmenté, pour atteindre environ 767 tonnes équivalent morphine, un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale attendue pendant environ 24 mois, à son niveau de 2021, qui devrait être d'environ 380 tonnes (voir fig. II)⁷. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait connaître une forte hausse en 2021, mais comme la demande aussi devrait augmenter, le niveau des stocks devrait baisser sensiblement, de 767 tonnes à 675 tonnes. On estime qu'à la fin de 2021 ces stocks (675 tonnes) seront suffisants pour répondre à la demande mondiale attendue pendant environ 21 mois, au niveau prévu en 2022 (382 tonnes). En 2022, les pays producteurs ont indiqué qu'ils prévoient d'augmenter leur production, de 451 tonnes à 471 tonnes, alors que la demande de matières premières ne devrait que légèrement augmenter, de 380 tonnes à 382 tonnes. En conséquence, les stocks devraient augmenter quelque peu en 2022, pour atteindre 695 tonnes à la fin de l'année, un niveau qui devrait permettre de répondre à la demande mondiale attendue en 2022 pendant environ 17 mois.

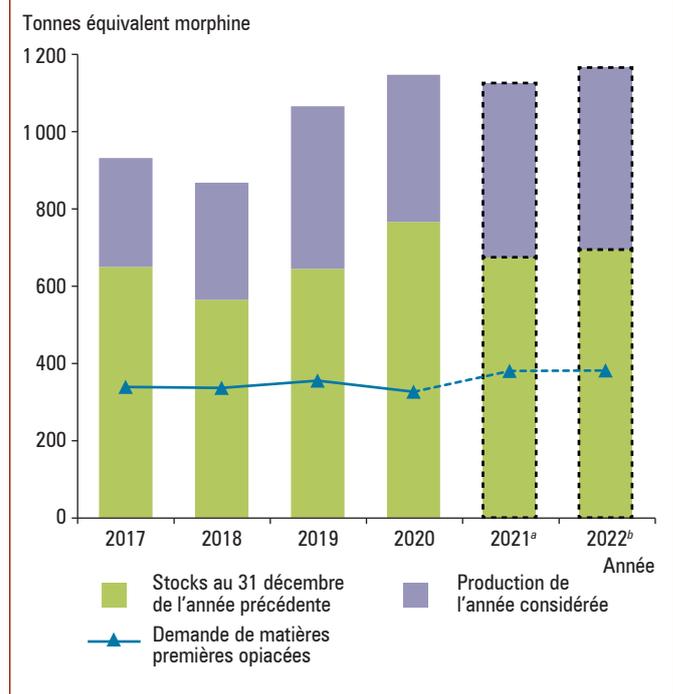
34. L'offre mondiale (stocks et production) de matières premières opiacées riches en morphine restera amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale pendant plus d'un an.

Thébaïne

35. En 2020, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne était de 182 tonnes équivalent thébaïne, soit une augmentation considérable par rapport aux 119 tonnes de 2019. La demande de matières premières opiacées riches en thébaïne a suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2018 et, après une augmentation de la demande mondiale en 2019 (164 tonnes), elle a de nouveau diminué en 2020, pour s'établir à environ 118 tonnes. Cette baisse a entraîné une augmentation importante du niveau des stocks détenus à la fin de 2020, qui s'élevaient à 320 tonnes (contre 188 tonnes en 2019). Ces stocks étaient suffisants pour répondre à la demande mondiale pendant 18 mois, au niveau prévu pour 2021 (210 tonnes). La production mondiale devrait diminuer quelque peu en 2021, pour atteindre 166 tonnes. À la fin de 2021, les stocks mondiaux de matières premières opiacées riches en thébaïne devraient diminuer pour

⁷Compte tenu de la nouvelle présentation, les figures II et III ne sont pas directement comparables aux figures II et III des publications techniques des années antérieures à 2008.

Figure II. Offre et demande de matières premières opiacées riches en morphine, en tonnes équivalent morphine, 2017-2022



^a Les données relatives à la production et à la demande pour 2021 se fondent sur les données préliminaires communiquées par les gouvernements (comme l'indiquent la ligne et la barre en pointillé).

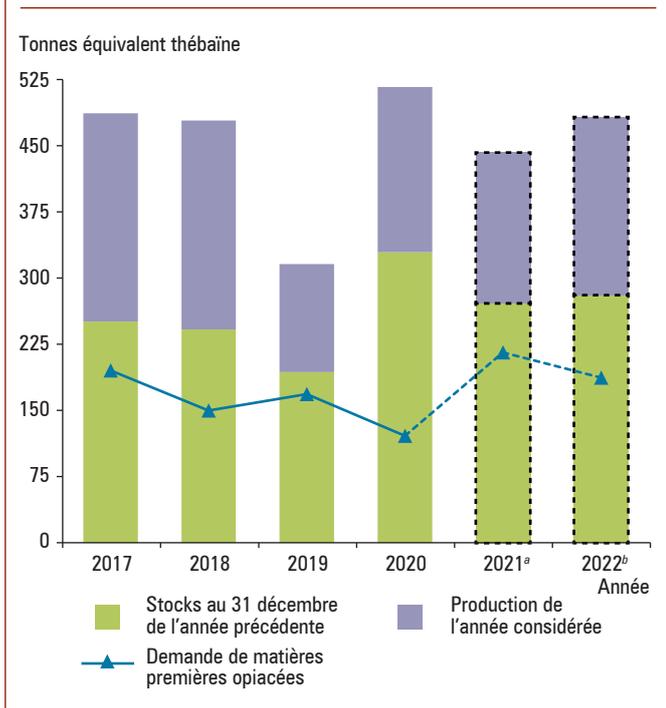
^b Les données pour 2022 se fondent sur les évaluations communiquées par les gouvernements (comme l'indiquent la ligne et la barre en pointillé).

atteindre 264 tonnes, car la demande devrait augmenter, et ils seront à un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale pendant environ 17 mois, au niveau de 2022 (182 tonnes). En 2022, la production devrait augmenter pour s'établir à 196 tonnes, d'après les évaluations communiquées par les gouvernements. La demande de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait toutefois diminuer, pour s'établir à 182 tonnes, ce qui entraînera une légère augmentation des stocks (estimés à environ 273 tonnes en équivalent thébaïne). Fin 2022, ils étaient suffisants pour couvrir la demande mondiale pendant 18 mois, d'après les évaluations de la demande en 2022.

36. En 2021 et 2022, l'offre mondiale (stocks et production) de matières premières opiacées riches en thébaïne restera amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale annuelle (voir fig. III).

37. Bien que l'offre de matières premières opiacées riches en morphine et en thébaïne soit considérée comme suffisante pour répondre à la demande mondiale, d'après les évaluations présentées par les pays, l'OICS souligne que des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de

Figure III. Offre et demande de matières premières opiacées riches en thébaïne, en tonnes équivalent thébaïne, 2017-2022



^a Les données relatives à la production et à la demande pour 2021 se fondent sur les données préliminaires communiquées par les gouvernements (comme l'indiquent la ligne et la barre en pointillé).

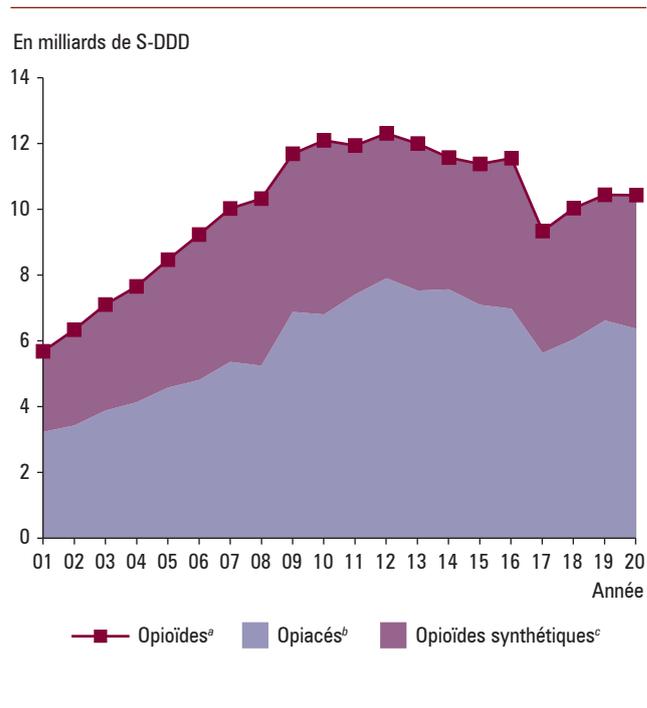
^b Les données pour 2022 se fondent sur les évaluations communiquées par les gouvernements (comme l'indiquent la ligne et la barre en pointillé).

nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opiacés ou ont un accès limité à ces substances. En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante au niveau mondial et demande aux pays qui ont davantage de matières premières opiacées et d'opiacés et qui y ont plus facilement accès d'aider les pays moins avantagés en la matière qui s'efforcent d'améliorer l'accessibilité et la disponibilité de ces substances et matières premières.

Évolution des niveaux de consommation d'opioïdes

38. La figure IV présente les niveaux de consommation mondiale d'opiacés et d'opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans allant de 2001 à 2020. Elle prend aussi en compte les données relatives à la buprénorphine et à la pentazocine, opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention de 1971. Pour permettre l'agrégation des

Figure IV. Consommation mondiale d'opioïdes^a, exprimée en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD), 2001-2020



^a Opioïdes: opiacés et opioïdes synthétiques.

^b Y compris la buprénorphine, opiacé placé sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

^c Y compris la pentazocine, opioïde synthétique placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971.

données relatives à la consommation de substances de puissances différentes, les niveaux de consommation sont exprimés en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques⁸.

39. Ces 20 dernières années, la consommation mondiale d'opioïdes a plus que doublé. La part des opiacés dans cette consommation a varié, partant de 51 % en 2008 (part la plus faible) pour atteindre 65 % en 2014 (part la plus élevée). En 2020, elle a diminué pour s'établir à 61 %, contre 63 % en 2019. Cela signifie que la part des opioïdes synthétiques, utilisés pour les mêmes indications que les opiacés, a augmenté en 2020 pour atteindre 39 %, contre 37 % en 2019. Selon la tendance générale, la demande d'opiacés pourrait augmenter à l'avenir, mais il est difficile d'établir clairement si la part de ceux-ci dans la consommation totale d'opioïdes augmentera ou diminuera par rapport à celle des opioïdes synthétiques.

⁸ Voir les notes explicatives afférentes aux tableaux XIV.1.a à i, XIV.2 et XIV.3 concernant les doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques et la méthode utilisée pour calculer les niveaux de consommation ; voir également le tableau XIV.3 pour de plus amples informations sur l'évolution des niveaux de consommation.